**« Formation Débourrage** **»**

Public :

Cavaliers

Prérequis :

Savoir parler le français, l’écrire et le lire

Durée de formation :

15 heures

90 jours

Inscription :

Pour toute demande d’inscription, veuillez nous contacter au 07 49 31 57 30 ou par email : m.educationducheval@gmail.com

Objectifs :

Savoir débourrer un cheval étape par étape

Moyen et modalité :

Distanciel

Alternance de théorie et de cas pratiques

À l’issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

Moyens Techniques :

Espace individuel de formation en ligne avec accès aux vidéos

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l’apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Vidéos à envoyer par wetransfer à l’adresse mail suivante : m.educationducheval@gmail.com

Questionnaire en ligne

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d’accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l’accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à Education du cheval sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l’inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

**AGEFIPH**
Hélène Patry Heintz Aline DA DALTO
04 42 93 15 50
rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

**MDPH**
MDPH 83 du VAR Technopôle VAR MATIN Route de la Seyne 83190 OLLIOULES.
04 94 05 10 41
https://mdph.var.fr

**CAP EMPLOI**
Le Vélasquez Bâtiment B 147 avenue Henri Vienne
83000 - Toulon
Tel : 04 94 22 36 16

**Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés**
Association APAJH du Var
1617 Vieux Chemin de Sainte-Musse 83100 Toulon

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l’adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

924,00 €

Contact :

Maéva MUNIER

m.educationducheval@gmail.com

07 49 31 57 30

QUELQUES CHIFFRES:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 Promotion | Taux de satisfaction :100 % | Taux d’admis **:**100% | Nombre de stagiaire :1 | Taux de réussite :100% |

**« Formation Débourrage** **»**

**PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE**

**MODULE 1 :** Présentation **Durée :** 22 minutes

Chapitre 1 : Présentation de la formation
Chapitre 2 : A qui s'adresse cette formation ?
Chapitre 3 : Le noeud du licol
Chapitre 4 : Le noeud des rênes

...
Évaluation Module 1

**MODULE 2 :** Suivi de formation **Durée :** 2 heures et 13 minutes

Chapitre 1 : Rediffusion de la première session de formation interactive
Chapitre 2 : Rediffusion de la deuxième session de formation interactive

...
Évaluation Module 2

**MODULE 3 :** Module Théorique **Durée :** 1 heure et 1 minutes

Chapitre 1 : Ethologie et Equitation Ethologique
Chapitre 2 : Débourrer un cheval, ça s'apprend
Chapitre 3 : Les étapes clés d'un bon débourrage
Chapitre 4 : Habituation et Désensibilisation
Chapitre 5 : La Motivation du Cheval
Chapitre 6 : Le prinicipe associatif

...
Évaluation Module 3

**MODULE 4 :** Module Pratique - Séances avec Isis **Durée :** 9 heures et 13 minutes

Chapitre 1 : Aborder et sortir du paddock
Chapitre 2 : Rentrer au paddock
Chapitre 3 : Séance 1 - Premières bases
Chapitre 4 : Séance 2- L'habituation
Chapitre 5 : Séance 3 - Reculer à distance et mener
Chapitre 6 : Séance 4 - Envoyer sur un cercle
Chapitre 7 : Séance 5- Prendre les pieds
Chapitre 8 : Habituer à entrer dans l'aire de douche / pansage
Chapitre 9 : Séance 6 - Travailler dans un nouvel environnement
Chapitre 10 : Séance 7 - Trotter sur le cercle et diminuer la fuite
Chapitre 11 : Séance 8 - Améliorer le cercle et habituer au tapis
Chapitre 12 : Séance 9 - Ralentir sur le cercle et simulations
Chapitre 13 : Séance 10 - Envoyer au galop
Chapitre 14 : Séance 11 - La liberté
Chapitre 15 : Séance 12 - Habituer au surfaix
Chapitre 16 : Séance 13 - Habituer à la selle
Chapitre 17 : Séance 14 - Franchir un obstacle
Chapitre 18 : Séance 15 - Habituer aux étriers et venir au montoir
Chapitre 19 : Séance 16 - Préparer la partie montée
Chapitre 20 : Séance 17 - Le premier montoir
Chapitre 21 : Séance 18 - Premiers pas monté
Chapitre 22 : Séance 19 - Changement de main sur le cercle et déplacement latéral
Chapitre 23 : Séance 20 - Réponse aux jambes
Chapitre 24 : Séance 21 - Tourner et trotter
Chapitre 25 : Séance 22 - Trotter et faire des transitions
Chapitre 26 : Séance 23 - Premières foulées de galop
Chapitre 27 : Séance 24 - Travailler le départ au galop
Chapitre 28 : Séance 25 - Affiner la liberté et améliorer le galop
Chapitre 29 : Première sortie en extérieur
Chapitre 30 : Séance 26 - Travailler dans un grand espace

...
Évaluation Module 4

**MODULE 5 :** Module Pratique - Séances avec d'autres chevaux **Durée :** 1 heure et 9 minutes

Chapitre 1 : Doux présage, Zangersheide - Franchir une bâche
Chapitre 2 : Boréale, Selle Français - Franchir une bâche
Chapitre 3 : Doux présage, Zangersheide
Chapitre 4 : Naya, Mustang - Mise du surfaix
Chapitre 5 : Liberty, Quarter Horse - Premiere mise de la selle
Chapitre 6 : Doux Présage, Zangersheide - Premier montoir
Chapitre 7 : Doux Présage, Zangersheide - Habituation au filet

...
Évaluation Module 5

**MODULE 6 :** 8 astuces du quotidien **Durée :** 51 minutes

Chapitre 1 : Présentation du module
Chapitre 2 : L'attache
Chapitre 3 : Pousser les hanches à l'attache
Chapitre 4 : Le pansage
Chapitre 5 : Prendre les pieds
Chapitre 6 : Le spray
Chapitre 7 : La douche
Chapitre 8 : Sortir du paddock
Chapitre 9 : Ne pas tirer dans l'herbe

...
Évaluation Module 6

**MODULE 7 :** Les défis **Durée :** 4 minutes

Chapitre 1 : Défi numéro 1
Chapitre 2 : Défi numéro 2

...
Évaluation Module 7

**MODULE 8 :** Développement personnel **Durée :** 6 minutes

Chapitre 1 : La remise en question

...
Évaluation Module 8



**ACCESSIBILITE**

En application de l’article 47 de la loi nº 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Education du cheval en matière d’accessibilité numérique.

1. **RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE**

Pour veiller continuellement à l’accessibilité des contenus numériques, Education du cheval a nommé un responsable de l’accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

* De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
* De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
* De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l’établissement ;
* D’être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.
1. **ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION**

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Education du cheval, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

1. **GUIDE DES BONNES PRATIQUES**

Pour que la prise en compte de l’accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l’accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Modalités de règlement**

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

**Non réalisation de la prestation de formation**

En application de l’article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l’organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

**Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, « Education du cheval » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis‐à‐vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « Education du cheval » ne pourra être tenue responsable à l’égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l’accident d’un intervenant ou d’un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « Education du cheval », les désastres naturels, les incendies, l’interruption des télécommunications, de l’approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « Education du cheval ».

**Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « Education du cheval » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « Education du cheval » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « Education du cheval », l’OPCO ou le Client. À l’issue de la formation, « Education du cheval » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d’une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « Education du cheval » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d’émargement accompagné de la facture. Une attestation d’assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

**Dédommagement, réparation ou dédit**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

* Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
* Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
* Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l’objet d’une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

**Propriété́ intellectuelle et copyright**

L’ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu’en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « Education du cheval » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à̀ ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s’interdisent d’utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « Education du cheval ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l’organisation ou l’animation de formations.

**Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu’ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L’intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l’actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

**Confidentialité et communication**

« Education du cheval », le Client et le Stagiaire s’engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l’occasion des échanges intervenus antérieurement à l’inscription, notamment l’ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Education du cheval » au Client. « Education du cheval » s’engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d’être cité par « Education du cheval » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Education du cheval » à mentionner son nom, son logo ainsi qu’une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l’attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d’activité, site internet, ainsi qu’en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l’exigeant.

**Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s’engage à informer chaque Stagiaire que :

‐ des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d’amélioration de l’offre de « Education du cheval »

‐ conformément à la loi n° 78‐17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d’un droit d’accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « Education du cheval » ou par voie électronique à : « Education du cheval ». En particulier, « Education du cheval » conservera les données liées au parcours et à l’évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n’excédant pas la durée nécessaire à l’appréciation de la formation. Enfin, « Education du cheval » s’engage à effacer à l’issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

**Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l’amiable, le Tribunal de DRAGUIGNAN sera seul compétent pour régler le litige.